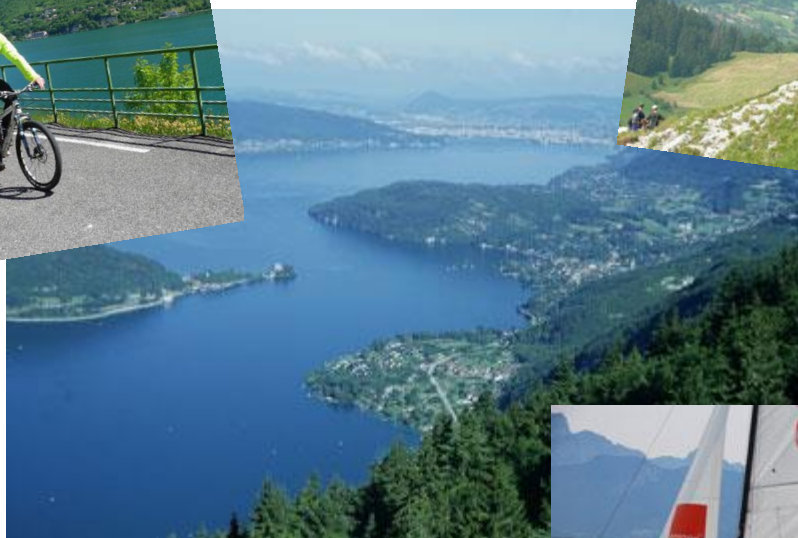


## **RANDONNEE, VELO & CATAMARAN sur le LAC D'ANNECY**

**Week end Découverte  
2 jours / 1 nuit**



*Le lac d'Annecy est un site naturel remarquable,  
voici une manière originale de le découvrir !*

*Nous mettons à votre disposition des vélos pour parcourir les 25 km de la piste cyclable qui longe le lac. Vous suivez les conseils d'un moniteur de voile pour apprendre à diriger un catamaran. Dans les pas d'un guide naturaliste vous prenez de la hauteur pour une randonnée panoramique sur les sommets qui dominent le lac.*

# PROGRAMME

**Jour 01 : Samedi - Rendez-vous 13h30 à Annecy, Talloires ou St Jorioz**, selon la randonnée programmée ce jour là.

**Randonnée** sur le Mont Veyrier, la pointe de la Rochette ou les crêtes du Taillefer, autant de balade qui débouchent sur un joli point de vue où le lac révèle toutes ses couleurs. Tantôt dans les alpages, pour parler du reblochon, tantôt en forêt pour observer les plantes médicinales, votre guide ne manquera pas de vous goûter un fromage local ! 2 à 3h00 de marche.

Dîner et nuit à l'hébergement

**Jour 02 : Dimanche - Matinée** : une demi-journée de location de **vélo** au départ de la boutique de notre partenaire située à Annecy. C'est l'occasion de longer le lac sur les + de 25 km de pistes cyclables aménagées.

**14h00, rendez-vous à Sévrier**, au cercle de voile, 10 mn d'Annecy.

**Balade en Catamaran**. Après une rapide prise en main du catamaran dans la baie, un moniteur vous suivra sur une autre embarcation afin de vous guider dans les manoeuvres à la recherche de sensations de glisse sur le lac d'Annecy. 2h00 d'activité.

Ce programme est indicatif, il peut être modifié par votre guide pour s'adapter aux conditions hydrologiques et météorologiques.
--

## FICHE PRATIQUE

### **ACCUEIL**

**Samedi à 13h30 au départ de la randonnée**, située dans un des villages du bord du lac d'Annecy. Une feuille de route avec accès détaillée vous sera envoyée avec votre confirmation d'inscription.

### **DISPERSION**

**Vers 17h00 le dimanche à Sévrier.**

### **Hébergement avant ou après :**

Nous contacter.

### **NIVEAU**

Pour le catamaran : il faut impérativement savoir nager !

Pour la randonnée : 250 à 350 m de dénivelée. 2 à 3h00 de marche.

Accessible aux enfants à partir de 12 ans.

### **HEBERGEMENT**

**FORMULE AUBERGE DE JEUNESSE** : Une nuit en chambre de 4 à 5 lits (lits superposés). Une douche et 2 lavabos dans chaque chambre, WC sur le palier. Les draps et les couvertures sont fournies, prévoir le linge de toilette. Idéalement placé pour profiter de la ville d'Annecy : 10 mn à pied du lac et de la vieille ville.

**Repas** : dîner à 19h15 (entrée, plat chaud, fromage et dessert). Bar ouvert jusqu'à minuit. Petit déjeuner de 07h30 à 09h00 (jus d'orange + café, thé ou chocolat, céréales, pain beure et confiture). La chambre doit être libérée à 10h00, mais une bagagerie permet de laisser un bagage et il est possible de prendre une douche le soir en repassant. Option B&B, si vous préférez prendre le dîner en ville, nous proposons cette formule avec hébergement en nuit + déjeuner.

### **FORMULE VILLAGE DE VACANCES :**

Village Vacances 3 étoiles, avec des chambres entièrement rénovées en 2011 et des espaces communs flambants neufs depuis l'été 2017.

Une nuit en chambre de 2 personnes. Salle de bain dans la chambre (douche, lavabo et WC). Draps et serviettes de toilettes sont fournis. Télévision à écran plat et sèche cheveux. Le village se trouve à St Jorioz, dans un parc de 3,5 ha. Il est équipé d'une piscine extérieure ouverte de mi-juin à mi-septembre, d'un bar avec terrasse, d'un espace forme avec piscine intérieure (avec supplément)

Repas : dîner dans le restaurant avec vue panoramique sur les montagnes, déjeuner en buffet libre service.

### **Accès train :**

### **FORMULE AUBERGE DE JEUNESSE**

A la gare d'Annecy, prendre le bus n° 6 direction « les Marquisats » et descendre à l'arrêt « hôtel de Police ». Continuer tout droit sur 200 m et prendre sur la droite, en face de la piscine, le chemin du Belvédère. Il traverse la route du Semnoz et continue jusqu'à l'auberge (10 mn). En juillet et août prendre la ligne d'été direction « le Semnoz », descendre à l'arrêt « auberge de jeunesse ».

### **FORMULE VILLAGE DE VACANCES**

Voiture indispensable

### **ENCADREMENT**

Accompagnateur en montagne pour la randonnée, et moniteur de voile pour le catamaran. Tous diplômés d'état.

### **MATERIEL FOURNI**

CATAMARAN : bateau et gilet de sauvetage.

### **TRANSFERTS INTERNES**

Véhicules personnels.

### **GROUPE**

Départ garanti dès 4 personnes.

Le groupe sera constitué de 4 à 12 personnes par guide pour la randonnée. Vous vous retrouverez donc en compagnie d'autres pratiquants.

### **EQUIPEMENT INDIVIDUEL A PREVOIR**

Vous trouverez cet équipement dans les magasins de notre partenaire :

[www.auvieuxcampeur.fr](http://www.auvieuxcampeur.fr)

Nous vous conseillons d'emporter :

#### **Equipement pour le catamaran**

- chaussures de sport ou baskets, qui seront mouillées.
- sacs poubelles solides pour le matériel humide
- maillot de bain
- serviette de bain
- chapeau et crème solaire
- un Kway et un T-shirt
- une attache pour les lunettes (il est possible de pratiquer avec des lentilles)



- un élastique pour les cheveux longs
- appareil photo aquatique

#### Equipement pour la randonnée

- Chaussures de randonnée
- Sac à dos 25 litres
- gourde

#### Equipement pour le séjour (liste non exhaustive)

- crème solaire
- linge de toilette
- drap sac (uniquement pour la formule en auberge de jeunesse)
- linge de rechange
- affaire de rechange
- une deuxième paire de chaussures

Appareil photo : nous vous recommandons de vous munir d'appareil photo étanche.

NB : il existe des appareils photo jetables étanches très pratiques

## **DATES ET PRIX**

**Dates** : Chaque WE du 28 avril au 28 octobre 2018

Deux formules au choix : hébergement en auberge de jeunesse (chambres de 4 ou 5) ou village de vacances (chambre de 2)

<b>En auberge de Jeunesse</b>	<b>Prix/personne</b>
En demi pension	142 €
En B&B	126 €

<b>En Village de Vacances</b>	<b>Prix/personne en ½ pension</b>
du 28/04 au 01/06/18	171 €
du 02/06 au 06/07/18	174 €
du 07/07 au 13/07/18	188 €
du 14/07 au 18/08/18	198 €
du 19/08 au 01/09/18	188 €
du 02/09 au 15/09/18	174 €
du 16/09 au 29/09/18	171 €

**Option** : baptême parapente biplace : 95 €/adulte (30 mn – à partir de 12 ans) & 78 €/enfant (15 mn - de 6 à 13 ans) à régler à l'inscription. Peut-être programmé le samedi en fin d'après-midi, ou le dimanche vers 12h00.

## **LE PRIX COMPREND**

- Les frais d'organisation
- ½ journée de randonnée
- Catamaran sur le lac d'Annecy (2h00)
- ½ journée de location de vélo
- La ½ pension (sauf formule B&B)



- L'hébergement en formule choisie
- Le matériel technique

### **LE PRIX NE COMPREND PAS**

- les boissons et dépenses personnelles
- le transport jusqu'au lieu de rendez vous
- le pique-nique du dimanche
- l'assurance multirisques 3.9%

## **INSCRIPTION, ANNULATION & ASSURANCES**

### **INSCRIPTION**

En ligne sur notre site internet [www.espace-evasion.com](http://www.espace-evasion.com) , ou en renvoyant la fiche d'inscription signée et un acompte de 30%, vous recevrez alors une confirmation d'inscription.

Inscription à plus de 22 jours du départ : aucun frais de dossier

Inscription entre 21 jours et 8 jours du départ : frais de dossier : 10 € (20 € pour les voyages et les séjours en liberté)

Inscription à moins de 8 jours du départ : frais de dossier : 20 € (30 € pour les voyages et les séjours en liberté) (le paiement doit être obligatoirement effectué par carte de crédit)

### **ANNULATION**

#### **De notre part :**

ESPACE EVASION se réserve le droit d'annuler un séjour en cas d'insuffisance de participants (6 minimum, sauf cas particuliers précisés) ou par suite de conditions particulières qui risqueraient de compromettre le bon déroulement du séjour.

En cas d'insuffisance de participants, ceux-ci seront prévenus dans un délai minimum de 21 jours. Il vous sera proposé plusieurs solutions de remplacement. Si aucune solution ne vous convient, vous serez remboursé intégralement.

#### **De votre part :**

En cas de désistement de votre part (sauf si vous trouvez un remplaçant), les frais d'annulation à votre charge sont les suivants (la date prise en compte est celle à laquelle ESPACE EVASION a pris connaissance du désistement) :

- Jusqu'à 30 jours du départ : 10 % du montant du séjour, avec un minimum de 30 €.
- Entre 30 et 21 jours : 25 % du montant du séjour.
- Entre 20 et 8 jours : 50 % du montant du séjour.
- Entre 7 et 2 jours : 75 % du montant du séjour.
- A moins de 2 jours du départ : la totalité du montant du séjour.

Pour la prise en charge de ces frais, nous vous conseillons vivement de souscrire une assurance annulation.

Tout participant abrégant un séjour, ne respectant pas les lieux, dates ou heures de rendez-vous, ne pourra prétendre à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par votre accompagnateur, pour niveau insuffisant ou non respect des consignes de sécurité.

### **ASSURANCE MULTI-RISQUES ANNULATION, FRAIS DE RECHERCHE ET SECOURS, ASSISTANCE - RAPATRIEMENT- INTERRUPTION**

Nous proposons une assurance multirisques. Elle est facturée séparément (3,9 % du coût du voyage). Ce contrat d'assurance est souscrit auprès de MMA Europ Assistance.

Les garanties détaillées et les exclusions sont portées sur le fascicule : Assistance – Annulation – Interruption de séjour Open Odyssée Vagabondages n° 58 223 429 joint à votre dossier.

Il est disponible sur [www.espace-evasion.com](http://www.espace-evasion.com) ou sur simple demande.

Attention, ce contrat s'adresse uniquement aux personnes dont le domicile principal est situé en France, dans un autre pays de l'Union Européenne, ou en Suisse.

### **L'Assurance Annulation**

La garantie de l'assuré prend effet dès son inscription et cesse lors de son départ.

Les évènements garantis sont :

- Maladie, accident ou décès
- La mutation professionnelle, la modification ou le refus des dates de congés payés du fait de l'employeur
- Vol de la carte d'identité, du passeport
- ...

Les frais d'annulation restant à votre charge vous seront remboursés par l'assureur, déduction faite de franchise, des frais de dossier, de visa, des taxes portuaires et aéroportuaires et du montant des assurances. Ils sont calculés en fonction de la date de constatation médicale ou de l'évènement qui entraîne l'annulation.

Dans les cas de mutation professionnelle, de modification ou de refus des dates de congés payés, de vol de la carte d'identité ou du passeport, une franchise de 20 % est applicable avec un minimum de 30 € par personne.

Dans les autres cas, une franchise de 30 € par personne est déduite par l'assureur.

### **Cas Particuliers concernant les voyages à l'étranger**

Dans le cas d'un billet d'avion émis à l'avance, que ce soit à votre demande ou en raison de la politique de certaines compagnies aériennes pour certains types de tarif, il sera facturé des frais d'annulation égaux à 100 % du prix du billet, quelle que soit la date de l'annulation.

### **L'Assurance Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement, Interruption de Séjour :**

La garantie de l'assuré prend effet dès le départ du séjour et cesse lors du retour du voyage.

Les évènements garantis par notre contrat souscrit pour vous auprès d'Europ Assistance sont :

- les frais de recherche et secours en montagne jusqu'à un plafond de 15 300 €,
- le rapatriement avec assistance en cas d'atteinte corporelle grave,
- les frais médicaux complémentaires à l'étranger,
- l'assistance en cas de décès,
- l'avance sur caution pénale à l'étranger,
- la prise en charge d'honoraires d'avocats à l'étranger jusqu'à un plafond de 3 100 €,
- l'assistance en cas de perte ou vol de papiers,
- l'interruption de séjour jusqu'à un plafond de 8000 € par assuré,
- ...

Nous déclinons toute responsabilité en cas de difficulté avec votre assistant si ces prestations ne couvrent pas les conditions ou les activités du voyage. Si des frais supplémentaires sont exposés de ce fait pour votre retour, nous nous réservons le droit de vous les facturer.

Pour les séjours à l'étranger, les participants possédant une assistance rapatriement personnelle devront nous fournir une attestation et nous signer une décharge. Il est notamment important de vérifier que votre destination ne fait pas partie des pays exclus.

Vérifiez notamment que vous possédez une garantie frais de recherche et secours avec un plafond suffisamment élevé. En particulier, les assurances des cartes bancaires couvrent l'assistance-rapatriement, mais les assurances des cartes bancaires de base (et certaines cartes bancaires haut de gamme) ne possèdent pas de garantie frais de recherche et secours.

## **ESPACE EVASION**

Agence de Voyages – IM.074.10.0036

Garantie financière : Groupama – 5, rue du Centre - 93199 MOISY LE GRAND Cedex  
Assurance responsabilité civile professionnelle : MMA Mutuelles du Mans Assurances –  
Assurances Piquet-Gauthier – BP 27 – 69921 OULLINS Cédex